

CONSIGNES ENVOYÉES AUX MAIRES

Le coronavirus chamboule l'organisation de l'élection

ÉLECTIONS MUNICIPALES Les maires ont reçu des consignes du ministère de l'Intérieur, lundi, liées à l'organisation des élections municipales en situation d'épidémie de coronavirus. Les bureaux de vote devront respecter plusieurs normes d'hygiène et de sécurité.

D'ORGANISATION D'UN BUREAU DE VOTE

3 ISOLOIRS. Les isoaloirs peuvent comporter des rideaux, surfaces propices à la transmission de virus. Il est recommandé de positionner l'entrée dans l'isoloir face à un mur par exemple, pour que les électeurs ne soient pas obligés de tirer les rideaux.

2 DISTANCE. Le bureau de vote doit être aménagé de sorte à limiter les situations de promiscuité prolongée. Il est demandé d'apposer un marquage au sol à chaque étape du parcours de l'électeur pour respecter une distance d'1 mètre entre chaque personne : entre l'entrée et le contrôle d'identité, au niveau de la table de décharge, de l'isoloir, et de la table de vote.

1 HYGIÈNE. Un point de lavage des mains ou du gel hydro-alcoolique doit être mis à disposition à l'entrée et à la sortie du bureau de vote, si possible en deux points distincts de manière à éviter le croisement des flux.

COVID

4 STYLO. Les électeurs peuvent apporter leur propre stylo afin d'émerger à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile. En aucun cas les assesseurs ne peuvent se substituer aux électeurs pour signer à leur place. Afin d'éviter les files d'attente, il est demandé aux électeurs d'éviter les pics d'affluence (ouverture du bureau, fin de matinée, fin d'après-midi).

5 DÉPOUILLEMENT. Le dépouillement est public. En cas de contention, une élection serait juridiquement fragilisée et pourrait être annulée si le dépouillement s'effectuait à huis clos. Le document du ministère de l'Intérieur rappelle donc aux maires qu'ils ne peuvent pas refuser à des électeurs ou à des délégués des candidats d'y assister.

— LIMITE DE LA ZONE DE CONFIDENCE
— MARQUAGE AU SOL DE LA FILE D'ATTENTE